

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 Octobre 2014

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS :

- Assainissement
 - Eaux claires (l'entreprise LIVERA doit faire une réunion de fin de chantier mardi 7 octobre à 10h00), nous sommes dans l'attente de la facture.
- Cimetière : il s'agira de veiller à laisser le lieu en état pour la Toussaint.
Prèle : demande faite à Terre de Saône pour obtenir un désherbant efficace.
 - Formation obligatoire de l'ouvrier communal sur les produits phytosanitaire dès disponibilité de place au stage CNFPT.
- Essai des poteaux incendie par le SDIS¹ et travaux.
 - Poteau « Beurrerie » et poteau « Bonnafos » =
Pression insuffisante : 1 bar/60m³ heure
Attente du compte-rendu
 - Prévoir un renouvellement progressif des très anciens poteaux incendie de la commune. La commune dispose de 12 poteaux.

FORÊT :

La sortie du 22 septembre a été parfaitement préparée par l'agent ONF², cartes à l'appui.
Elle a donné satisfaction à toute l'équipe municipale
La proposition de routes forestières en lien avec Meurcourt est à étudier.

Etat d'assiette :

Les parcelles 9- 13-12 et 8-6 (en deuxième éclaircie) seront proposées à la vente en 2015.
La coupe de résineux se fera sur 7 parcelles et représente 225 m³ au total. Les parcelles 9 et 13 sont à vendre sur pieds et les parcelles 12b et 8b seront destinées aux futaies affouagères.

¹ SDIS : Service Départemental d'Incendies et de Sécurité

² ONF : Office National des Forêts

Il reste à déterminer l'affectation des parcelles suivantes :

Numéro de parcelle	Nombre de stères
N°56	150 stères
N° 25	462 stères
N°76	350 stères
N°6	490 stères
N°19	120 stères
TOTAL	1 572 stères

Une partie sera destinée à l'affouage, une autre aux « bûcherons du dimanche », et le reste en trituration.

Divers travaux seront effectués par les employés communaux :

- Nettoyage et matérialisation de lignes et périmètres
- Dégagement de plantations
- Nettoyage de bords de routes Forestières
- *Nettoisement* et dépressage par point d'appui

PERSONNEL DE LA COMMUNE :

Il n'y a plus de mise à disposition de personnel possible par AIIS³.

Un emploi CAE est donc créé pour Philippe CORNEVAUX. Il est embauché à partir du 1^{er} Octobre. Il s'agit d'un contrat de 20 heures par semaine et pour une durée de 12 mois. Il faudra prévoir une modification de budget afin d'ouvrir une ligne budgétaire pour alimenter le compte 6413/012 : personnel non titulaire.

QUESTIONS DIVERSES :

- L'acte d'échange des parcelles forestières est particulièrement ardu à rédiger. Une mise en relation avec les agents départementaux est souhaitée.
- Il n'y a plus de mise à disposition de femme de ménage possible par AIIS. En attendant une solution, les cinq employés (y compris le personnel du Syndicat des eaux) se relaieront à tour de rôle.
- L'opération Brioches APAPEI⁴ se déroulera le 10, 11 et 12 Octobre.
- Le recensement s'effectuera le 15 janvier et le 14 février. Le choix de l'agent est fixé, il s'agira de Marlène CLER.

³ AIIS : Association Intercommunale d'Insertion de Saulx

⁴ ADAPEI : Association Départementale des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales.

DOSSIER ACCESSIBILITÉ MAIRIE :

L'objet est de rendre accessibles pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) les lieux publics (loi du 11/02/2005).

La législation française précise dans ses textes que la pente pour rampe d'accès doit être inférieure à 3%.

Deux projets ont été présentés au conseil municipal sous forme de plans :

- Soit la nécessité de 40 mètres de cheminement nécessaire pour couvrir les 1.21 mètres de dénivelé devant la porte principale de la Mairie !

OU

- L'accessibilité par élévateur extérieur avec un aménagement des accès.

Le conseil municipal conclu que ces projets, en l'état, ne peuvent être mis en œuvre.

Il propose de reprendre lui-même les niveaux pour évoquer des solutions d'élévation (remblais) de la place de la Mairie.

Avec l'idée d'une rampe coté Eglise pour l'accès à la salle de la mairie par le couloir intérieur, le conseil Municipal décide de poursuivre sa réflexion ; afin d'aboutir à une solution acceptable par tous et susceptible d'être validée et subventionnée au titre de l'accessibilité PMR.